

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

Rester maître chez nous !

//MICHÈLE NEVERT

L'Assemblée générale du lundi 13 décembre 2010 restera celle où le corps professoral de l'UQAM aura décidé, à bulletin secret, et contre vents et marées, de demeurer le maître d'œuvre du fonctionnement administratif de l'Université ou, au contraire, d'en abandonner l'essentiel aux mains de la direction.

Pour préparer cette assemblée extraordinaire réclamée par plus de 560 collègues, diverses réunions ont eu lieu au cours de l'automne : rencontres avec le Conseil exécutif et le Conseil syndical, certes, mais aussi avec les délégués syndicaux, les nouvelles et nouveaux professeurs, les directrices et directeurs de département et nos commissaires qui siègent sur les instances (Conseil d'administration, Commission des études, Sous-commission des ressources), sans compter, bien entendu, les deux débats sur les rôles, responsabilités et pouvoirs du doyen et les dossiers afférents.

Une décision qui ne met pas fin au débat

Lorsque la perspective d'un vote du corps professoral sur le statut du doyen a commencé à circuler, certains collègues se sont interrogés sur sa fonction voire sa pertinence. La requête déposée par la direction devant la Commission des relations de travail avait choqué nombre d'entre nous, mais les messages répétés du recteur cherchant à justifier son attitude, puis la décision du commissaire Alain Turcotte avaient fini par ébranler la conviction de quelques-uns qui pensaient pourtant au départ que tout n'était pas joué d'avance. Il reste que le commissaire — qui traite sans scrupule le libellé de notre accréditation d'« erreur à corriger »! — fonde sa sentence sur le fait qu'il était écrit, dès 1971, que le SPUQ représentait toutes les professeuses, tous les professeurs à l'exception des doyens. Ce faisant, il scotomise le fait que les doyens d'antan n'étaient pas les doyens d'aujourd'hui, mais bien les vice-recteurs actuels. ► p.2

280
décembre 2010

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – RESTER MAÎTRE CHEZ NOUS ! michèle nevert -1
- LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES AU TEMPS DU SURENDETTEMENT jean-marie lafortune -3
- MANIFESTE POUR L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE : POUR UNE UNIVERSITÉ LIBRE, ACCESSIBLE, DÉMOCRATIQUE ET PUBLIQUE -6
- LE FARDEAU DES IMMOBILISATIONS UNIVERSITAIRES max roy -8
- EXTRAITS DU RAPPORT SYNTHÈSE DU COMITÉ SUR LE FINANCEMENT UNIVERSITAIRE DE LA FOPPU -9
- ÉTUDE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTES COUVERTURES UNIVERSITAIRES D'ASSURANCES COLLECTIVES marie-cécile guillot et claude pichet -10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LUNDI 13 DÉCEMBRE - 12 h 15
CENTRE PIERRE-PÉLADEAU



le mot de la présidente // suite de la page 2

Aussi, le SPUQ a-t-il décidé d'aller en appel sur ce point précis à la suggestion du Service juridique de la CSN et de notre procureur Alain Brouillard. Autant dire que la question judiciaire est loin d'être réglée. D'une part, le tribunal de la Commission des relations de travail peut renverser la décision d'Alain Turcotte, d'autre part, l'arbitre de grief n'a pas encore tranché la question de la violation de la convention collective par la direction.

Doyen à l'UQAM : une fonction à baliser

Chacun a lu et relu, analysé, interprété et, par conséquent, déploré ou salué la lettre d'entente n° 2 ! S'étendre une fois de plus sur la lecture qu'il faut ou que l'on peut en faire ne permettrait pas davantage d'éliminer les ambiguïtés qu'elle contient de part et d'autre (soit dit en passant, « retiré de l'unité d'accréditation » ne signifie pas « représentant de l'employeur »). Il n'est pas inutile, cependant, de rappeler qu'un titre (Comité d'étude sur le statut) vaut bien une phrase, même séparée par deux blancs et que, quoi qu'il en soit, le dernier paragraphe du texte n'a, pour sa part, rien d'équivoque !

Demeure que le Comité d'étude détenait un mandat, qu'il n'a pas pu mener à terme, et que le fonctionnement démocratique de notre syndicat nous conduit à prendre en Assemblée générale les décisions qui concernent nos conditions de travail, y compris une partie de notre implication dans la « gestion participative » de notre Université. C'est pourquoi, nous devons nous prononcer sur les rôles, responsabilités et pouvoirs que nous déciderons de confier ou non aux doyens, une fois éclairés sur leurs conséquences. D'autant que l'obligation qui est la nôtre de nous pencher sur ces incidences a déjà été formulée par le Conseil d'administration au moment même de l'adoption partielle de la Politique facultaire (voir *SPUQ-Info* n° 278)... Ainsi, et s'il fallait que certains maintiennent que la question du statut des doyens est d'ores et déjà réglée, il leur faudrait quand même se pencher sur le mandat de ces derniers et, entre autres, sur leurs liens avec les vice-doyens et la Commission des études.

Entre porte-parole des unités de base et représentant de l'employeur

Si la nécessité de tenir un débat et un vote sur le statut du doyen a fait l'objet parfois de discussions animées, les avis divergent également sur l'importance qu'il faut accorder à la transformation éventuelle de ces porte-parole des unités de base en représentants de l'employeur.

Parallèlement à ceux et à celles qui réclameraient presque avec enthousiasme cet alignement de l'UQAM sur les vieilles universités, certains semblent considérer qu'il n'y a pas lieu de dramatiser les effets nocifs que d'autres, au contraire, estiment inéluctables.

Tandis que ces derniers appréhendent l'effritement de l'autonomie départementale et de la collégialité, les plus confiants misent sur notre convention collective pour prévenir et contenir les dérives éventuelles. Et ils répondent aux craintes énoncées par la nécessité d'établir une série de balises et de contraintes qui agiront comme rempart.

D'autres encore, sceptiques à leur tour quant à la perspective d'une issue positive à cette conversion au régime universitaire traditionnel, énumèrent les preuves données à répétition par la direction de l'UQAM de son penchant pour le coup de force. Et dans le désir du corps professoral de se prononcer sur le sujet, ils ne perçoivent plus que l'aspect dérisoire d'une résistance d'autant plus pathétique qu'ils la croient vaincue d'avance...

Une décision qui nous appartient

L'UQAM s'est développée ces douze dernières années sans que le rattachement des doyennes et des doyens au SPUQ ne freine cet élan. L'implication du corps professoral, qui a permis de relever de nouveaux défis, doit continuer de pouvoir s'appuyer sur la collégialité, la gestion participative et l'autonomie des unités de base. C'est le sens du geste qui sera posé le 13 décembre prochain. □

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Marie-Cécile Guillot
Jean-Marie Lafortune
Michèle Nevert
Claude Pichet
Max Roy

SOIRÉE
DE NOËL

MERCREDI 15 DÉCEMBRE

18 H

AGORA DES SCIENCES



Les études universitaires au temps du surendettement

//JEAN-MARIE LAFORTUNE – 3^e vice-président

Dans le contexte actuel des études universitaires au Québec, l'augmentation des frais de scolarité conduit à exiger des étudiants qu'ils augmentent leur temps de travail rémunéré et qu'ils s'endettent davantage. Or, emprunter ces voies équivaut à compromettre la qualité et la durée de la formation, à favoriser la contraction et l'abandon de projets d'études, privant la collectivité de qualifications précieuses, en plus de placer un plus grand nombre de diplômés en situation de surendettement, dont on sous-estime les conséquences personnelles et sociales.

UN PHÉNOMÈNE QUI S'AGGRAVE !

L'endettement pour fins d'études, qui touchait en 2005 48 % des étudiants universitaires au Québec, s'aggrave, malgré le niveau actuel des frais de scolarité, entraînant son lot de problèmes personnels (difficultés financières, contraction des projets d'études) et sociaux (abandon scolaire, perte de qualification de la main-d'œuvre). En 2006, la dette moyenne des diplômés du premier cycle s'élevait à 13 000 \$ (Berger, 2006).

Financement des études et dynamique d'endettement

Le financement des études universitaires fait appel à diverses sources, allant d'une aide de membres de la famille, remboursable ou non, aux revenus de placement tirés d'un Régime enregistré d'épargnes-études (REEE), qui profite principalement aux familles déjà fortunées. Si les emplois d'été ou ceux durant l'année scolaire constituaient des sources de revenu respectivement pour 78 % et 64 % des étudiants âgés de 18 à 24 ans au Canada en 2003, les sources les plus structurantes restent sans contredit les prêts étudiants du gouvernement ainsi que les prêts privés et les marges

de crédit, qui formaient déjà à l'époque près de 50 % des sommes médianes reçues par les étudiants (voir Figure 1).

Dépassant largement les revenus d'emploi ou de bourses, qui bénéficient à près de deux étudiants sur cinq mais dont la somme médiane dépasse à peine les 1 500 \$, l'endettement public et privé constitue la principale réponse aux contraintes financières pour près de 20 % des étudiants. Par conséquent, toute hausse des frais de scolarité aura pour effet d'accroître cette pression financière sur les étudiants, ce qui entraînera inévitablement une hausse de l'endettement pour fins d'études.

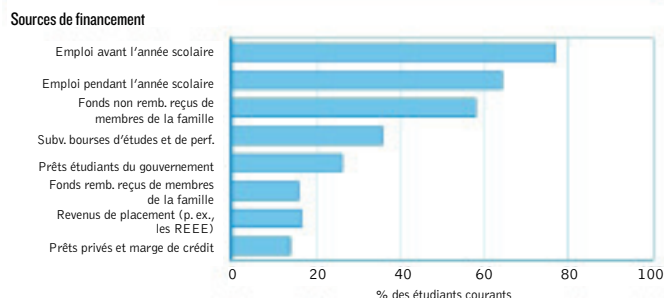
LE POIDS DE LA DETTE ÉTUDIANTE : UN FARDEAU PERSONNEL ET SOCIAL !

Au niveau actuel des prêts étudiants du gouvernement, soit environ 5 000 \$ par année, et à plus forte raison si l'on augmente ce montant afin de compenser une hausse des frais de scolarité, l'aide conduit ses bénéficiaires au bord du gouffre en cinq ou six ans. Dans ces conditions, compléter un simple programme de baccalauréat constitue un énorme risque personnel et financier pour les étudiants qui ne peuvent se priver d'un tel soutien.

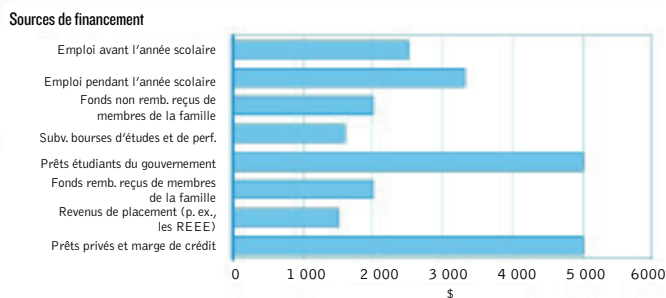
Maintes analyses ont démontré que la répugnance envers l'emprunt ou l'aversion pour l'endettement décourage des étudiants potentiels de poursuivre des études postsecondaires (Junor et Usher, 2004). Près d'un jeune décrocheur des études postsecondaires sur trois invoque d'ailleurs les aspects financiers comme motif principal de sa décision (précarité, impossibilité d'obtenir un prêt et besoin de travailler; voir Barr-Telford, 2003: 15). Il existe une relation étroite entre le montant de l'emprunt annuel et la probabilité qu'un étudiant abandonne ses études. Incidemment, les diplômés planifiant poursuivre leurs études avaient une dette moins élevée d'environ 3 200 \$ par rapport à ceux qui ne désiraient pas les prolonger (Berger, 2006).

Figure 1

Pourcentage des étudiants âgés de 18 à 24 ans qui utilisaient une source de financement au moment de l'EPÉP



Sommes médianes reçues par les personnes âgées de 18 à 24 ans aux études au moment de l'EPÉP par source de financement



Source : BARR-TELFORD et al. (Statistique Canada), 2003. *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)*, pp. 15-16.

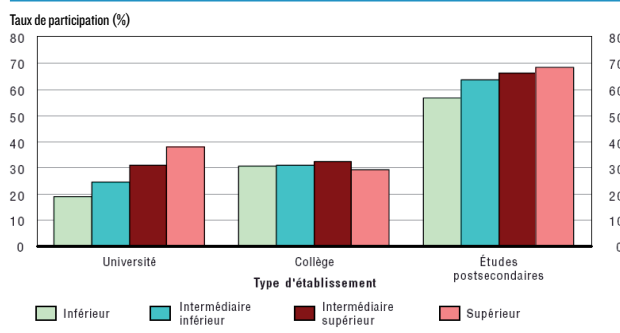
Plus une dette d'étude est élevée, moins l'étudiant qui la contracte a de chances d'obtenir son diplôme d'études postsecondaires (McElroy, 2005). Un étudiant qui reçoit moins de 1 000 \$ en aide financière par année a 70 % de chances d'obtenir son diplôme. Ce chiffre chute à moins de 35 % dans le cas de l'étudiant qui aurait reçu plus de 10 000 \$ en aide financière annuelle. Parmi les bénéficiaires du régime, ceux qui reçoivent des bourses et des prêts ont cinq fois plus de chances d'obtenir un diplôme que ceux qui ne reçoivent que des prêts.

Un examen mené en 2003 sur la consolidation des prêts d'études par les diplômés des universités canadiennes de 1993-1994 révèle que près du tiers des étudiants avaient manqué à leur obligation de rembourser leur prêt, dont le montant moyen se situait alors autour de 12 000 \$ (Kapsalis, 2006). Or, la dette moyenne observée en 2006 au Québec chez les diplômés ayant eu recours à une aide financière atteignait les 13 000 \$, laissant présager des effets similaires.

Dégel des frais de scolarité et exclusion des classes moyennes des études postsecondaires : le cas de l'Ontario

Le taux de participation des jeunes de 18 à 21 ans aux études postsecondaires dépend du revenu familial. L'accès aux programmes universitaires traduit ainsi une hiérarchie de ressources favorisant les étudiants en proportion de la richesse relative de leurs parents.

Taux de participation aux études postsecondaires, universitaires et collégiales des jeunes de 18 à 21 ans selon le quartile de revenu familial



Source : RAHMAN, Atiq et al. (2005), Participation aux études postsecondaires: Résultats de l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Statistique Canada, n° 81-595-MIF2005036 au catalogue, p.16.

Le système canadien d'éducation postsecondaire repose sur divers types de programmes comportant différents coûts. Compte tenu que les hausses de frais de scolarité ne se répartissent pas de façon égale dans tous les programmes, le dégel des frais de scolarité envisagé au Québec peut donc impliquer une augmentation plus élevée pour certains programmes que pour d'autres. La déréglementation des frais de scolarité a ainsi entraîné en Ontario entre 1994-1995 et 2004-2005 des hausses de 370 % dans les programmes de médecine et de 286 % dans les programmes de dentisterie (Frenette, 2005).

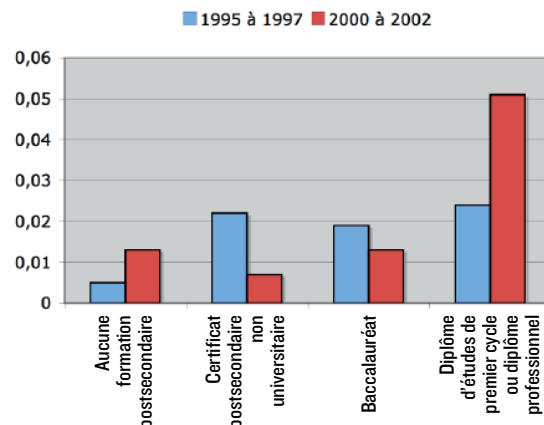
HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET EXCLUSION DES CLASSES MOYENNES

La déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels en Ontario a fait varier le profil socio-économique des candidats, défini à partir du niveau de scolarité de leurs parents. On note ainsi une hausse absolue et relative de la probabilité que les étudiants provenant des

familles aisées s'y inscrivent. On observe aussi une augmentation notable chez les étudiants dont les parents n'ont pas de formation postsecondaire. Ce phénomène s'explique par l'augmentation de la capacité d'accueil et le décontingement de ces programmes ainsi que par le réajustement de l'aide aux étudiants afin de réduire le fardeau des moins nantis.

Toutefois, les inscriptions des étudiants dont les parents avaient une formation postsecondaire inférieure à un grade supérieur ou professionnel, ont baissé. Étant peu bénéficiaires du régime d'aide financière, la perspective d'endettement, associée à des frais annuels dépassant les 15 000 \$ les tiennent sans doute à l'écart. Si les parents du candidat ne disposent pas des ressources suffisantes pour assumer la plus grande part de ces frais, il ne lui reste que le travail à temps partiel et les emplois d'été pour assumer ces coûts, ce qui sera loin de suffire. Plus les scénarios envisagés comportent des hausses importantes des frais de scolarité, plus cette dynamique d'exclusion se renforce.

Probabilité prévue de poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme professionnel selon le niveau de scolarité des parents – hausses importantes des frais de scolarité



Source : Adaptation des résultats des modèles des moindres carrés ordinaires appliqués par FRENETTE, Marc (2005), L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels. Statistique Canada, n° I1FO019MIF, au catalogue, p. 19.



TRAVAILLER EN ÉTUDIANT : UNE SOLUTION... QUI FAIT PARTIE DU PROBLÈME !

Une alternative au recours à l'aide financière consiste à travailler en marge de ses études. On remarque d'ailleurs une augmentation notable du nombre moyen d'heures de travail par semaine des étudiants universitaires. Ils sont également plus nombreux à concilier les études à plein temps avec un travail à temps plein ou à temps partiel. Les étudiants d'une université québécoise se tournent davantage vers cette solution que la moyenne des étudiants des universités canadiennes (CREPUQ, 2005).

En 1993, un étudiant travaillait en moyenne 14 heures par semaine au Canada et 12 heures au Québec. Près de dix ans plus tard, ces durées atteignent respectivement 16 heures et 17 heures. Durant cette période, la proportion d'étudiants inscrits à plein temps à l'université qui travaillent à plein temps a doublé au Canada, passant de 7 % à 13 % entre 1993 et 2002, alors qu'elle passait au Québec de 10 % à 14 %. Enfin, la proportion d'étudiants inscrits à plein temps qui travaillent à temps partiel est passée de 14 % à 17 % au Canada entre 1993 et 2002, alors qu'elle a connu une hausse de 12 % à 22 % au Québec pour la même période.

Dans la mesure où il varie selon les revenus d'emplois, l'accroissement du temps de travail s'accroît car on note au Québec que le revenu d'emploi à temps partiel avant impôts des étudiants universitaires a baissé de 12 % entre 1993 et 2002, si on tient compte de l'inflation, et que le taux horaire de rémunération moyen a reculé de 12 % au cours de la même période.

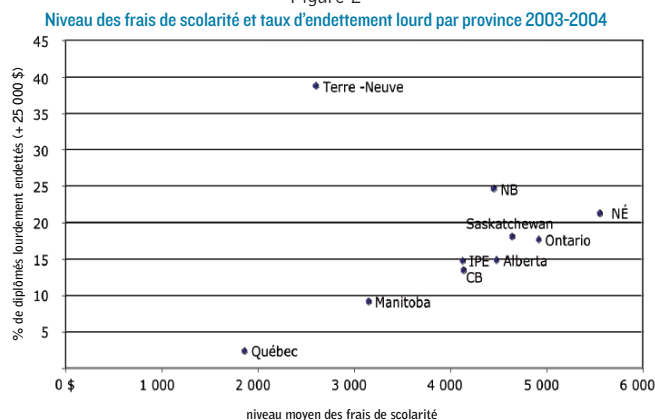
Travail et prolongation des études

Le travail rémunéré s'impose davantage lorsque les frais de scolarité augmentent, ce qui entraîne la prolongation de la durée des études et compromet l'obtention de diplômes. En 2001 au Canada, 71 % des étudiants universitaires à temps partiel ont déclaré que leur emploi entravait la progression rapide de leurs études. De leur côté, 41 % des étudiants à plein temps ont admis qu'ils termineraient leurs études plus rapidement s'ils n'avaient pas à travailler (Shaienks, 2006).

LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ OU LA FABRIQUE DE SURENDETTÉS

Divers facteurs, tels que la structure de l'aide financière publique et du financement privé, le coût de la vie et le niveau des salaires, contribuent à l'endettement étudiant, mais le niveau de frais de scolarité constitue certainement l'un des facteurs les plus décisifs. On constate ainsi que la proportion de diplômés lourdement endettés au Canada en 2003-2004, soit ceux ayant accumulé une dette d'étude de plus de 25 000 \$, varie directement en fonction de l'augmentation des frais de scolarité (voir la Figure 2, tiré de Ouellette, 2006).

Figure 2



En fait, si on exclut la province de Terre-Neuve, pour chaque tranche de 1 000 \$ de frais de scolarité supplémentaires, le taux de diplômés lourdement endettés progresse de 5 %. Ainsi, le fait de doubler le montant des frais de scolarité au Québec se traduirait par une progression de 15 % du taux de diplômés lourdement endettés, alors que l'établissement de frais de scolarité équivalents à ceux de l'Ontario impliquerait une hausse encore plus importante d'environ 20 %.

Conclusion

L'endettement lié à la poursuite d'études universitaires a déjà atteint des seuils critiques au Québec en franchissant en moyenne les 13 000 \$ en 2006 chez les diplômés de premier cycle. À ce niveau, un diplômé sur trois connaîtra des problèmes de remboursement. Dans ces conditions, plusieurs personnes écartent, abrègent et abandonnent leurs projets d'études, se privant et privant la société de qualifications précieuses. D'autres, plus téméraires, entreprendront des études aux cycles supérieurs, courant le risque que le cumul de prêts ne les plonge dans un cycle de surendettement duquel il peut être difficile de sortir. Peu importe ses modalités d'application, toute hausse des frais de scolarité ne fera qu'amplifier le problème. □

Références

- BARR-TELFORD Lynn et al. (2003), Accès, persévérance et financement: premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études post-secondaires. Statistique Canada, n° au catalogue 81-595-MIF2003-007.
- BERGER Joseph et al. (2006), Dette des étudiants: tendances et conséquences, dans Le prix du savoir, Fondation canadienne des bourses du millénaire.
- CREPUQ (2005), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 1993-2002.
- JUNOR, Sean et Alex USHER (2004), Le prix du savoir 2004: L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada. Montréal: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- KAPSALIS, Constantine (2006), Facteurs influant sur le remboursement des prêts aux étudiants. Statistique Canada, n° au catalogue 81-595-MIF2006039.
- McELROY, Lori (2005), L'aide financière aux études et la persévérance à l'université: l'influence de l'endettement, Fondation canadienne des bourses du millénaire, Collection de recherches du millénaire, n° 23, Montréal, 85 p.
- OUELLETTE, Sylvie (2006), Comment les étudiants du niveau postsecondaire financent leurs études: Résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires, Statistique Canada, n° 81-595-MIF2006042 au catalogue.
- SHAIENKS, Danielle et al. (2006), Suivi des cheminements liés aux études et marché du travail des jeunes Canadiens de 18 à 20 ans: Résultats du 3^e cycle de l'EJET, Statistique Canada, no. 81-595-MIF2006045 au catalogue.

Manifeste pour l'université québécoise : pour une université libre, accessible, démocratique et publique

// Déclaration prononcée lors d'une conférence de presse tenue le 25 novembre 2010 par les porte-parole de la Table des partenaires universitaires*.

Considérant que le gouvernement du Québec est tenu de reconnaître que l'éducation est un droit et non un privilège économique, et ce, en vertu de son engagement envers le PIDESC entériné en 1976, dont l'article 13c) précise que : « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité; », nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il :

- renonce à son engagement d'imposer une nouvelle hausse des droits de scolarité en 2012;
- procède à une réforme de l'Aide financière aux études qui aurait pour objet de diminuer, voire d'éradiquer, l'endettement des étudiantes et des étudiants et qu'il en revoie en profondeur les paramètres.

Une institution collective, un financement collectif

Trop souvent, la situation actuelle des finances publiques du Québec sert de prétexte malhonnête aux disciples de l'économie du savoir. Le navire serait percé de toutes parts et il faudrait impérativement saborder la mission institutionnelle de l'université et son accessibilité, tout comme l'ensemble des services publics et des programmes sociaux. Nous proposons la voie inverse : colmatons les brèches. Si les finances publiques de la province sont mal en point, cela résulte des choix politiques effectués durant les dernières années par les différents gouvernements sous les avis judicieux de leurs lucides conseillers.

On nous présente systématiquement la situation actuelle des finances publiques comme inévitable. Les coupes dans le financement public et la présence accrue du secteur privé semblent issues de la fatalité. Cela est faux. Ce sont des choix politiques bien précis effectués par les gouvernements successifs qui ont causé la situation actuelle. Ils ont causé le problème et maintenant, ils nous proposent une solution encore plus destructrice : notre réponse sera un refus catégorique. Nous ne sommes pas aveugles devant une telle hypocrisie et nous militons en faveur d'un réinvestissement massif dans nos institutions, financé par des moyens équitables et collectifs.

Considérant que le sous-financement dont souffrent les universités depuis plusieurs années constitue une menace à la qualité de la formation universitaire au Québec, nous sommons le gouvernement du Québec de :

- procéder à un réinvestissement massif de l'État dans les établissements universitaires du Québec, réinvestissement financé par des moyens collectifs et équitables.

L'université que nous voulons pour le monde que nous voulons

Afin de faire avancer le débat collectif et de jeter les bases de l'université du XXI^e siècle, nous convions l'ensemble de la société québécoise à participer à une large consultation populaire sur le sujet. Nous nous indignons de celle annoncée dernièrement par la ministre de l'Éducation, consultation dont les dés sont déjà pipés, puisque l'on nous apprend d'avance qu'il sera question d'y déterminer les modalités d'une hausse des droits de scolarité. Nous ne pouvons pas cautionner cette finalité.

Considérant qu'une véritable consultation ne peut porter uniquement sur la hausse des droits de scolarité ni traiter à la pièce, et encore moins en une seule journée, les maux qui affligent l'université québécoise, nous exigeons :

- la tenue d'un débat large et démocratique prenant la forme d'États généraux sur l'université québécoise visant à établir un plan de développement à long terme.

La réflexion à entreprendre sur l'université de demain est aussi une réflexion sur la société que nous voulons, le monde dans lequel nous voulons vivre. Que restera-t-il du Québec lorsque ses institutions d'enseignement supérieur seront devenues des machines à produire une main-d'œuvre pour l'industrie de pointe ? Car si l'université fait naufrage, c'est avant tout parce que la société en entier est entraînée dans la dérive. L'université que nous voulons, c'est aussi le monde que nous voulons.

L'université québécoise est, depuis plusieurs années déjà, en pleine mutation. Gouvernance, hausse des droits de scolarité, sous-financement, privatisation : nous assistons présentement à une attaque sans précédent contre les principes et les missions qui sous-tendent le rôle des universités québécoises depuis leur fondation. Il faudrait « s'adapter », c'est-à-dire abandonner un système d'éducation public universel, issu d'une mobilisation sociale et politique unique dans l'histoire du Québec.

Nous sommes étudiantes, étudiants, professeures, professeurs, chargées et chargés de cours, membres du personnel professionnel, technique, administratif et du personnel de métier ainsi qu'auxiliaires d'enseignement et de recherche et nous ne sommes pas dupes ! Pas de faux consensus, ni d'hypocrisie lucidité : nous prenons aujourd'hui la parole afin de réclamer haut et fort l'université que nous voulons pour nous, nos enfants et nos petits-enfants. Ce manifeste est une promesse. Une promesse de ne pas abandonner la lutte tant que l'université québécoise ne sera pas indépendante, publique et universellement accessible.



Les missions de l'université : vive l'université libre !

L'unanimité derrière la question du sous-financement ne doit pas masquer le débat sur les finalités de l'université. Les questions de financement et de gestion d'établissement doivent être abordées dans le cadre d'une redéfinition en profondeur de sa mission. À la vision hégémonique et unilatérale de l'économie du savoir, nous opposons la nôtre : une mission plurielle et démocratique qui place l'enseignement et la transmission des connaissances au centre de l'université du XXI^e siècle.

Afin de préserver et de renforcer la mission institutionnelle critique de l'université au sein de la société québécoise et considérant que les universités n'ont pas comme principale fonction la formation de la main-d'œuvre en vue du développement économique ou de l'enrichissement personnel futur, nous exigeons de la part du gouvernement du Québec qu'il :

- reconnaisse officiellement que les établissements d'enseignement universitaire du Québec ont pour principale mission le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique dans une perspective de contribution au développement humain et social.

Entre sous-financement et mal-financement

En accord avec les principes de l'économie du savoir, l'enseignement, activité première et fondamentale de l'université, est déclassé par la « production de savoirs », de savoirs pratiques en particulier. La recherche elle-même subit une transformation profonde : la recherche fondamentale est progressivement délaissée au profit de projets appliqués, immédiatement rentabilisables et fortement subventionnés. Nous constatons à quel point rien n'est envisagé pour pallier le déséquilibre déjà senti entre recherche appliquée, d'une part, et recherche fondamentale et à portée sociale, d'autre part. Aujourd'hui, le mot d'ordre du financement de la recherche au Québec est devenu « le maintien et le renforcement des liens entre les chercheuses et les chercheurs et les entreprises pour assurer un meilleur échange d'idées et de savoirs, afin de développer des produits et des services qui trouveront preneur sur le marché ». Les disciplines « à faible rendement » sont évidemment laissées pour compte dans cette ruée vers l'or et, de plus en plus, seules les universités les plus riches ont les moyens de les maintenir. Pour les autres, le choix est terrible : la bourse ou la philosophie ? La réponse, elle, ne surprend pas.

Les propositions qui font passer le sauvetage financier de l'université par le renforcement de la tarification et de la privatisation ne feraient ainsi qu'attiser le brasier : nous les rejetons donc avec vigueur. Au rôle collectif de nos universités doit correspondre un financement collectif : c'est à l'État de garantir la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire pour l'ensemble de ses citoyens, sur l'ensemble de son territoire. Public, ce refinancement doit impérativement s'accompagner d'une réflexion profonde sur la finalité de l'éducation postsecondaire. Il en va de la survie de l'université et de la sauvegarde de sa mission première. Si l'université doit être financée collectivement, elle se doit surtout d'être à la hauteur de son idéal constitutif.

Considérant une attention accrue portée à la recherche appliquée ou axée sur son caractère productif, nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il :

- favorise, par un financement adéquat, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche au sein de chaque université;
- finance équitablement les vocations fondamentales et appliquées de la recherche universitaire.

Gouvernance ou collégialité ?

La vague déferlante de la privatisation de nos universités ne s'arrête pas à leur financement et à leur finalité. Dans la dernière année, c'est l'organisation même de nos universités qui a été remise en question. Un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec dans le but de calquer les instances décisionnelles de l'université sur le modèle gestionnaire de l'entreprise privée. Nous refusons que nos universités soient administrées selon une logique économiciste et nous réitérons, plus sûrs que jamais, notre engagement en faveur de la collégialité et de la démocratie.

Considérant l'importance de l'indépendance de l'enseignement et de la recherche, laquelle indépendance est essentielle à la crédibilité et au fonctionnement des communautés scientifiques et universitaires, nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il :

- reconnaisse et respecte la liberté académique propre au milieu universitaire;
- reconnaisse l'autonomie des universités dans la définition de leurs structures et dans leurs prises de décisions, le tout dans le respect de leur mission fondatrice;
- préserve le principe central de la collégialité dans l'administration des institutions d'enseignement supérieur et, conséquemment, favorise une large participation du milieu universitaire à leurs instances.

L'éducation, un droit humain fondamental

Les bouleversements dans le financement des universités ont comme conséquence directe l'augmentation du fardeau financier des étudiantes et des étudiants. Au fur et à mesure que l'État réduit sa participation, celle de la population étudiante augmente, parallèlement à celle des entreprises privées. Prétextant vouloir régler le problème du sous-financement, le gouvernement annonce que les droits de scolarité seront haussés massivement de nouveau en 2012, posant un faux dilemme entre un financement adéquat des universités et le maintien de droits de scolarité abordables. Nous refusons de faire ce choix ; nous refusons d'opposer qualité et accessibilité à l'éducation. Nous refusons d'opposer ces deux principes qui peuvent et doivent aller ensemble, tant dans le domaine de l'éducation que dans l'ensemble des services publics. □

* Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU-AFPC), Fédération des associations étudiantes universitaires québécoise en éducation permanente (FAEUQE), Table de concertation étudiante (TaCEQ), Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU-SCFP-FTQ), Fédération des professionnelles (FP-CSN), Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), Table des syndicats universitaires (TSU-CSQ).

Le fardeau des immobilisations universitaires

//MAX ROY – Département d'études littéraires et président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU)

Le parc immobilier universitaire constitue un sujet délicat sinon pénible à l'UQAM. Ce pourrait bien être une source d'inquiétude généralisée. Au Québec, les projets immobiliers se sont multipliés au cours des dernières années, faisant apparaître de nouveaux pavillons et de nouveaux campus universitaires. Apparemment commandée par une diversification de l'offre de services et par une augmentation de la population étudiante, cette expansion matérielle représente une charge supplémentaire pour l'université québécoise et ses bailleurs de fonds. Les directions d'établissements investissent beaucoup dans les infrastructures. Mais à quels coûts et à quelles conditions?

Une étude du Comité sur le financement universitaire (CFU) de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) lève le voile sur cette question. Il n'existait pas jusqu'ici un ensemble de données fiables à ce propos, le MELS lui-même ne disposant pas d'informations détaillées. Sous la responsabilité du professeur Michel Umbriaco (TÉLUQ-UQAM), la recherche a permis de tracer un portrait précis de la situation pour chaque établissement universitaire au Québec et pour chaque année comprise entre 1997 et 2007. (Vous trouverez à la page suivante des extraits du Rapport synthèse du document intitulé *Le fonds des immobilisations des universités. Une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités*).

Les résultats de l'étude sont troublants. Ils révèlent un déséquilibre entre le coût des acquisitions immobilières et la part du financement gouvernemental destiné aux immobilisations. Celle-ci a diminué au fil des ans alors que les besoins étaient croissants. Les dépenses annuelles d'immobilisations ont augmenté de 108 %, passant de 333 à 691 millions de dollars.

Depuis 1997, le nombre des étudiants à temps complet – ou temps plein (EETP) –

dans l'ensemble des universités n'a cessé de croître. L'augmentation a été de plus de 23 % en dix ans, tandis que le Ministère prévoyait une diminution importante des inscriptions. Au chapitre des immobilisations, cela s'est traduit non pas par un ajustement, mais par une diminution du financement du MELS par EETP de 64 % à 45 %. Autrement dit, le MELS a réduit sa contribution alors qu'il devait l'augmenter. Les conséquences étaient prévisibles.

Un rapport-synthèse de l'étude de la FQPPU expose les faits de cette façon : *Depuis dix ans [et plus], le MELS réduit son financement de immobilisations universitaires. Contrairement à ses prévisions, les effectifs étudiants explosent. Résultat : les administrations universitaires doivent financer les nouveaux mètres carrés à même leurs budgets de fonctionnement*¹.

À l'accroissement des inscriptions s'ajoutent les exigences de la recherche et du développement (R&D) qu'imposent les deux paliers de gouvernement et d'autres « commanditaires ». Il faut de nouveaux équipements et de nouveaux immeubles pour les infrastructures de recherche. Il le faut aussi pour attirer de nouveaux étudiants... entendus comme de « nouvelles clientèles » issues d'autres régions ou de l'extérieur du Québec.

Il est admis que l'État a investi des sommes importantes dans les universités. Néanmoins, « [à] l'heure du bilan dressé par la FQPPU, on constate que le coût des opérations d'immobilisations financées par le fonds de fonctionnement équivaut sensiblement aux apports accrus du MELS depuis les dernières années². » Cette situation qui perdure s'est aggravée avec le temps. Ainsi, en 1997-1998, les opérations financées par le fonds de fonctionnement représentaient 26 % des revenus du fonds des immobilisations, alors qu'elles atteignaient 45 % en 2006-2007.

L'insuffisance des subventions ministérielles n'a pas entraîné l'abandon de projets immobiliers. Avec l'autorisation du MELS, les administrations universitaires ont plutôt choisi de puiser à même les fonds de fonctionnement (ou d'opérations) pour combler

le manque. En 2007, 45 % des investissements immobiliers provenaient du fonds de fonctionnement, lequel était pourtant destiné à l'enseignement, à la recherche et aux services connexes. Les conséquences de ce choix ont été immédiates : diminution de l'offre de cours, hausse du nombre d'étudiant-e-s par cours et plus encore... On peut croire que le nombre des postes de professeurs en a été affecté également.

Fortement documentée, l'étude de la FQPPU fournit plusieurs données statistiques et tableaux comparatifs, qui permettent une analyse approfondie de la question. En l'occurrence, elle rend compte des différences entre les établissements: les universités avec ou sans faculté de médecine, les universités monodisciplinaires et les universités en région. Il appert que « le groupe des universités avec faculté de médecine dépense annuellement les sommes les plus élevées pour l'acquisition d'actifs en immobilisations³. »

Au terme de son rapport, le CFU a formulé trois recommandations : 1) élaborer un plan directeur du développement universitaire québécois qui émanerait d'États généraux; 2) baliser l'autonomie des universités à l'égard du fonds de fonctionnement; 3) réfléchir sur les pratiques de compétition entre les établissements universitaires.

À moins de considérer que le développement du parc immobilier est une priorité de l'université québécoise, cette orientation budgétaire admise par l'État, mais non soutenue dans les faits, est inacceptable. À l'évidence, la situation exigerait un nouveau cadre financier, mais d'abord des engagements fermes à l'égard de la mission fondamentale de l'université. □

1. Éline Hémond, en collaboration avec Martin Maltais et Michel Umbriaco, *Le fonds des immobilisations des universités. Une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités*, Montréal, FQPPU, octobre 2010, p. 4. Ce document est disponible sur le site web : www.fqppu.org.
2. *Ibid.*, p.6.
3. *Ibid.*, p.7.



Extraits du Rapport synthèse du comité sur le financement universitaire de la FQPPU

LES QUESTIONS-CLEFS DE L'ÉTUDE

Le gouvernement québécois affirme avoir réinvesti dans le fonctionnement général des universités. Alors pourquoi la qualité de l'enseignement/recherche ne profite-t-elle pas de l'accroissement des investissements gouvernementaux dans les universités ?

L'État québécois affirme miser sur les universités pour préparer la main-d'œuvre, les cerveaux, les exportateurs et les produits qui feront demain sa richesse. Comment expliquer qu'il ne prenne pas acte, dans ses budgets, des exigences immobilières et technologiques liées aux défis de l'innovation qu'il ajoute aux universités ? [...]

MISE EN CONTEXTE

- Depuis dix ans, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) réduit son financement des immobilisations universitaires.
- Contrairement à ses prévisions, les effectifs étudiants explosent.
- Résultat : les administrations universitaires doivent financer les nouveaux mètres carrés nécessaires à même leurs budgets de fonctionnement.

DES CONSÉQUENCES QUI SURPRENNENT PEU

Les conséquences de ces importantes variations – opposant le nombre d'étudiants en croissance et les budgets des immobilisations en décroissance – ne se font pas attendre. Pour assurer leur survie, répondre à la course à la « recherche et au développement » et boucler leurs budgets, les universités financent leurs immobilisations en puisant à même le fonds de fonctionnement. [...]

L'IMPACT SUR LES PRINCIPAUX INTÉRESSÉS : LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

En 1997-1998, le MELS contribuait à l'enveloppe budgétaire des immobilisations de l'ensemble des universités québécoises avec un apport moyen de 1 935 dollars par EETP. En 2006-2007, cette contribution était de 1 535 dollars. S'agit-il d'un juste équilibre ? Non, si l'on considère que la baisse des investissements en immobilisations per capita se traduit par le détournement des fonds de fonctionnement au profit des dépenses d'immobilisations. Ces transferts se font, bien sûr, au détriment des activités d'enseignement et de recherche. [...]

PONCTIONNER LE FONCTIONNEMENT POUR FINANCER LES ACQUISITIONS

Lorsqu'on analyse les sommes investies sur l'ensemble des 10 années et que l'on compare le tout à la fréquentation universitaire des différents groupes d'appartenance (Les quatre groupes d'universités sont définis selon leur vocation : les universités avec faculté de médecine (4 universités), les universités montréalaises sans faculté de médecine (2 universités), les universités monodisciplinaires (3 universités) et les universités en région (6 universités)). au cours de la période, on constate que les universités monodisciplinaires raflent la palme avec 4 270 \$/EETP investis, suivies par celles avec faculté de médecine (3 050 \$/EETP). Enfin, on retrouve les universités montréalaises sans faculté de médecine (2 860 \$/EETP) et celles en région (1 810 \$/EETP). [...]

RECOMMANDATIONS

À la lumière des conclusions de son étude sur le financement des immobilisations, le CFU énonce trois recommandations :

1. Élaborer un plan directeur du développement universitaire québécois qui émanerait d'États généraux.
Un projet global concernant l'organisation de l'ensemble du système universitaire québécois s'impose. À cet effet, des États généraux permettraient d'élaborer une vision de l'avenir des universités et de réfléchir aux diverses façons d'y parvenir. Des balises pour un plan directeur immobilier du système universitaire québécois pourraient, entre autres, être établies.
2. Baliser l'autonomie des universités à l'égard du fonds de fonctionnement. Sans imposer une stricte réglementation du fonds de fonctionnement, l'établissement de quelques règles apparaît désormais souhaitable. Il serait ainsi pertinent de mieux connaître, voire de mieux prévoir, les opérations du fonds des immobilisations qui sont financées par le fonds de fonctionnement.

Des seuils au-delà desquels la structure du fonds des immobilisations ne serait plus saine pourraient être fixés, entre autres lorsque la moitié des sources de financement provient du fonds de fonctionnement.

3. Réfléchir sur les pratiques de compétition entre les établissements universitaires.
Cette compétition amène nombre d'universités à investir d'importantes sommes dans les immobilisations pour attirer les « clientèles » des autres établissements. Cette situation réduit la capacité des universités à répondre à leurs missions premières d'enseignement et de recherche. On peut y voir l'une des causes de l'appauvrissement généralisé de la mission académique des universités. □

Étude comparative des différentes couvertures universitaires d'assurances collectives

Quand on se compare, on se console...

//MARIE-CÉCILE GUILLOT – Secrétaire

//CLAUDE PICHET – Département de mathématiques et représentant du SPUQ au Comité réseau sur les assurances collectives

À la réunion du Conseil syndical du 23 octobre 2009, alors que les membres devaient se prononcer sur une proposition de modification de la couverture d'assurances collectives, une résolution a été adoptée à l'effet de demander au Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et des assurances collectives (CIRRAC)¹ d'entreprendre un examen des besoins actuels des membres afin d'évaluer s'ils correspondent à la couverture en vigueur.

Cette position a été apportée à la réunion du 8 février 2010 du CIRRAC, et c'est ainsi qu'un comité a été créé dans le but d'effectuer une étude comparative des différentes couvertures universitaires d'assurances collectives. Étaient membres de ce comité les personnes suivantes : Claude Pichet, professeur au Département de mathématiques à l'UQAM, Alain Gamelin (conseiller au Syndicat des professeures, professeurs de l'UQTR) et Marie-Cécile Guillot (secrétaire du SPUQ et présidente du comité).

L'étude a été faite durant le printemps 2010 et les résultats ont été présentés à la dernière réunion du CIRRAC le 26 novembre 2010.

Les couvertures des huit universités québécoises suivantes ont été comparées : Université du Québec, Université de Montréal, Université McGill, Université Concordia, Université de Sherbrooke, École polytechnique, HEC Montréal et Université Laval.

Il est important de préciser que tous les employés des constituantes du réseau de l'Université du Québec, à l'exception des personnes chargées de cours, adhèrent au même régime d'assurances collectives et ont ainsi la même couverture. Nous vous invitons à consulter les brochures explicatives qui se trouvent sur le site www.rhu.uqam.ca qui décrivent nos couvertures d'assurance.

Toutes les universités du Québec offrent des régimes d'assurance collective. Les régimes sont généralement les mêmes pour tous les employés avec comme exception deux universités qui offrent des choix de couverture et l'Université Laval qui propose des régimes différents selon la catégorie d'emploi.

Assurance accident-maladie

L'assurance accident-maladie rembourse les frais reliés aux médicaments et aux frais médicaux et paramédicaux. Le remboursement des médicaments représente 70 % des coûts de cette couverture. La particularité de la couverture à l'Université du Québec est qu'il n'y a pas de franchise à payer par l'employé et que le pourcentage des frais remboursés est de 90 %. Ce niveau de remboursement ne se retrouve chez aucune autre université. En effet, pour cinq des huit universités comparées, les assurés doivent payer une franchise et le remboursement est moindre (80 %), à l'exception de l'École polytechnique où le niveau de remboursement est aussi de 90 % mais avec une franchise.

Pour ce qui est du remboursement des soins infirmiers, il n'y a pas de plafond de remboursement pour le réseau UQ, alors que les autres universités prévoient différentes balises, par exemple un montant maximum, une période limitée.

La couverture de soins paramédicaux (acupuncture, chiropraticien, massothérapeute naturopathe, etc.) varie d'une université à l'autre; en effet, plusieurs circonscrivent les remboursements par exemple en regroupant les spécialistes ou en fixant des montants annuels et par visite. Notre couverture prévoit un maximum de 500 \$ par année par

1. Le CIRRAC est le lieu où tous les syndicats du réseau UQ discutent des régimes de retraite et d'assurances collectives.



spécialiste (il y en a 13), et il n'y a pas de maximums au niveau des remboursements de physiothérapie. Notez que les traitements de physiothérapie doivent être prescrits par un médecin.

Assurance vie

La prestation au décès est égale à un multiple du salaire. Le multiple est de trois à l'Université du Québec alors qu'il est généralement égal à un ou deux pour les autres universités. Ce montant diminue à compter de 50 ans.

Assurance invalidité

L'assurance salaire aussi appelée assurance invalidité paie un pourcentage du salaire en cas d'invalidité. Après un délai de carence pendant lequel notre salaire est payé par l'employeur, le régime nous verse 89 % du salaire net (85 % la première semaine) mais comme cette couverture est entièrement payée par les assurés, les prestations reçues ne sont pas imposables. Les autres universités ont des régimes similaires dans lesquels le niveau des prestations est légèrement inférieur.

Primes

La prime des régimes d'assurance collective de l'Université du Québec est payée en parts égales par les employés et les employeurs. Cependant, comme les employés paient la totalité de la prime d'assurance invalidité, les employeurs paient une plus grande portion de la prime en assurance-vie. Dans les autres universités, le partage des primes est similaire avec une ou deux variantes : par exemple à l'Université de Montréal, les employés cotisent 60 % de la prime et à l'Université Laval la prime des employés est de 60 % pour les couvertures optionnelles.

Il est toujours difficile de comparer des primes pour des régimes différents car la prime est calculée en fonction de l'âge, du sexe et du salaire pour l'assurance-vie, du salaire pour l'assurance invalidité et en fonction du statut personnel (individu, couple, famille ou monoparental) pour l'assurance accident-maladie. Nous pouvons cependant calculer une prime moyenne pour tous les assurés du régime. Il y a 6 800 employés assurés dans le régime et les primes totales sont de 15,7 M\$ pour l'assurance-accident-maladie, 6,2 M\$ pour l'assurance-invalidité et de 2,1 M\$ pour l'assurance-vie. Ce qui donne des primes moyennes de 2 300 \$ pour l'assurance accident maladie, 900 \$ pour l'assurance invalidité et de 300 \$ pour l'assurance-vie pour un total de 3 500 \$ par employé, ce qui donne une prime aux deux semaines de 135 \$ divisée en parts égales entre l'employeur et l'employé.

Une analyse des taux de primes dans les autres universités semble confirmer que les taux de primes sont similaires dans les autres universités.

La vision et les soins dentaires

Notre régime et celui de l'Université de Montréal ne comportent pas de volet de soins de la vue alors que dans les autres universités un certain montant (70 \$, 100 \$, 200 \$ ou 250 \$ selon le programme) est remboursé par période de 24 mois.

Notre régime ne comporte pas de volet soins dentaires. Cinq universités ont un régime d'assurance dentaire. Tous les régimes ont un niveau de franchise variant entre 25 \$ et 100 \$ et le pourcentage de remboursement varie entre 80 % à 100 % pour les soins de base et la prévention. En ce qui concerne les soins majeurs ou l'orthodontie, peu de régimes couvrent ces frais, et ceux qui le font ne remboursent que 50 % des frais ou ne couvrent que les enfants. Le maximum

annuel remboursable se situe entre 1 500 \$ et 3 000 \$ (pour l'une des trois options de l'Université Laval). Le partage de la prime est soit de 50 % (employeurs)-50 % (employés) ou 40 % (employeurs)-60 % (employés).

Il faut souligner qu'une telle couverture coûte environ 500 \$ par année pour la couverture individuelle et 1000 \$ par année pour la couverture familiale.

Couverture pour les retraités

Les retraités de moins de 65 ans ont accès au régime d'assurance collective à l'Université du Québec, régime généralement offert dans les autres universités. Le coût des médicaments pour les retraités de 65 ans ou plus amène ces derniers à s'inscrire au régime offert par la Régie d'assurance-maladie du Québec.

En guise de conclusion, cette étude nous permet de réaliser que notre couverture est somme toute bien comparable aux autres et dans bien des cas supérieure. □

NDLR : *Ce texte est à titre indicatif; seul le contrat d'assurances collectives est le document officiel à consulter pour toute décision ou réclamation.*

280
décembre 2010



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL